



FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

Direction Fédérale

Mme PERRET Anne Lise
152 chemin du Ferrat
38200 Jardin

Tel : 06 85 94 46 43

Mail : anne-lise.perret@orange.fr

le 22/06//2020

Mesdames et Messieurs les présidents de
ligues, de comités et de clubs et sociétés

Objet : plan de reprise d'activité v5

Mesdames ,Messieurs

suite à nos travaux coordonnés, le ministère des sports nous donne entière autorisation de reprise de nos activités rame et joute

les conditions sanitaires suivantes doivent être respectées, il ne faut pas oublier que le virus est toujours présent, et que nous devons nous protéger et protéger nos sportifs et leurs familles

- Entraînements dans les clubs en extérieur et intérieur des locaux par groupe de 10 personnes, matériel désinfecté après chaque séance, distanciation obligatoire(4 m 2 ou 1 m), utilisation des locaux,(également ,utilisation de toilettes qui doivent être désinfectées après chaque usage) entreposage des sacs à 2 m de distance ,utilisation personnelle de serviette ,gourde et équipement avec interdiction de le prêter
- Gel hydroalcoolique ou savon virucide à disposition, uniquement pour des personnes licenciées avec certificat médical, et autorisation parentale pour les mineurs,et information d'options d'assurances complémentaires,et fiche de reprise d'activité
- Tenue d'un livret des membres présents aux entrainements afin de pouvoir les joindre si l'un des participant tombe malade
- Reprise des tournois et courses amicaux,avec obligation de pulvérisateur de solution virucide et de gel hydroalcoolique dans les bateaux de joute et les barques de rame
- Public entre 1500 et 5000 personnes : demander une autorisation préfectorale

Si vous rencontrez des problèmes d'accès a vos lieux d'entrainements et de tournois par véto de vos municipalités ou autre, merci de m'en informer aussitôt ,en effet le ministère a donné des instructions dans le sens de l'ouverture, et nous devons savoir pourquoi vous essayez un refus ,les lacs ,plans d'eau et accès maritimes étant ouverts

Dans tous les cas vous devez respecter le plan de reprise fédéral 5 du 22 juin au 11 juillet 2020

CADRAGE PAR ACTIVITE DU 22 juin AU 11 juillet 2020

Joute quelque soit la méthode, barque de sauvetage et rame traditionnelle

Reprise autorisée pour tous les adhérents licenciés ayant fourni les documents administratifs, dans le respect du plan de reprise 5

Compétitions : tournois et entraînements amicaux possibles dès le 22 juin. Il est fort regrettable que certaines ligues n'aient pas adressé leurs propositions préalables, ce qui nous aurait permis de jouter dès le 27 juin

En conséquence, concernant les compétitions nationales, je lance ce jour une consultation avec vote du comité directeur de la fédération pour ou contre des tournois nationaux

La date butoir de réponse est au 30 juin, pour une reprise éventuelle de compétitions officielles nationales au 11 juillet

Cela concerne : les championnats de comité ou de ligue, les championnats de France et coupe de France

A l'issue de cette consultation deux propositions :

- Le non l'emporte et nous ne ferons que des rencontres amicales
- Le oui l'emporte et nous adapterons un titre de champion de ligue ou de méthode, ou de France en fonction des avis des clubs et sociétés intéressées, les coupes de France peuvent aussi avoir lieu
- Entre le 1 et le 11 juillet, la commission nationale de joute éditera des calendriers et les dates, nominations, et attribution des titres qui seront soumis à l'approbation du bureau fédéral, pour un début de compétition le 11 juillet : ce peut être l'occasion de diversifier les attributions de points... d'essayer autre chose que l'habituel
- Ces compétitions seront arbitrées par des arbitres officiels désignés par le président national selon le volontariat de chacun
- Les clubs ou sociétés ne désirant pas organiser n'ont aucune obligation à le faire, tout est acté sur le volontariat
- Les clubs ou sociétés ont l'obligation de licencier leurs sportifs (ves) qui désirent participer à un tournoi ou course, en cas de refus, l'athlète peut muter immédiatement sans frais dans le club de son choix (voté en AG fédérale le 9 novembre 2019)

Une nouvelle note de cadrage vous parviendra le 11 juillet après la levée ou non de l'urgence sanitaire par le gouvernement et la décision du comité directeur fédéral

les personnes suivantes sont référentes à la fédération

-
- Lyonnaise givordine : Jean Charles Tetart et Marc Vocanson
- Languedocienne : Patrick Gregogna et Louis DISernia
- Provençale : Yohann Aglio, Thierry Parra et René Barbesant
- Parisienne alsacienne : José Plaza et Frédéric Roux
- Barque de sauvetage : Fabrice Lariépe et Marc Vocanson
- Rame traditionnelle : Christian Desprez, Annick Artaud et Sébastien Mulot

A partir de ces listes basées sur la participation volontaire et non obligatoire des sociétés et clubs et de leurs adhérents, nous établirons des rencontres possibles et verront leurs appellations qui leur seront données

Les responsables fédéraux désignés ont le devoir absolu de diffuser ces informations et le plan de reprise : la fiche ministériel, le plan de reprise et ce courrier (passible de sanction si rétention d'info)

Je l'envoie à tous les contacts dont je dispose ,mais vérifiez ou faites un deuxième envoi si vous le jugez nécessaire d'après vos listes de diffusion

Merci a Thierry Combaluzier et Renaud Torgue de publier sur le site fédéral ces documents

Au très grand plaisir de vous revoir

Prenez soin de vous ,pas de précipitation et respectez les gestes barrière

Bien a vous

La Présidente, Anne Lise Perret



N° agrément 69 S 64
Site Internet : FFJSN.com